



EIDGENÖSSISCHE FREMDENPOLIZEI
POLICE FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS
POLIZIA FEDERALE DEGLI STRANIERI

3000 Berne, le 9 mars 1967

Département politique fédéral
Affaires politiques

No S 183.2 - 133 Dg/s

3003 B e r n e

Bitte in der Antwort angeben
A indiquer dans la réponse
Pregasi ripeterlo nella risposta

no	EX	JM					
Date	13.3	14.3					14.3
visa	E Am						Am
EPD		11.3.67					11
Ref.		A.B. 41.11.E.1.					

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre du 18 février 1967, vous avez bien voulu nous soumettre la photocopie d'un rapport de notre Ambassade à Madrid concernant une conférence de presse du Ministère de l'information et du tourisme espagnol, au cours de laquelle il aurait été déclaré que les travailleurs espagnols rentreraient de Suisse en Espagne à cause de la xénophobie qui règnerait dans notre pays.

Comme vous l'avez suggéré, cette question a été soulevée lors de l'entretien qui a eu lieu le 23 février dernier entre des représentants des autorités espagnoles et suisses, et qui a eu pour objet la situation des travailleurs espagnols en Suisse. Il est apparu qu'aux yeux des représentants espagnols les articles de presse incriminés n'avaient que peu d'importance et qu'ils ne méritaient guère une mise au point. Les milieux gouvernementaux espagnols plus directement intéressés au problème de l'émigration sont conscients qu'il n'est pas justifié d'attribuer à la xénophobie le retour de certains de leurs ressortissants. La remarque a toutefois été faite que la presse suisse pourrait ne pas être étrangère à l'idée qui aurait pu s'accréditer dans l'esprit de certains qu'il s'agit d'un motif du retour de travailleurs espagnols dans leur pays d'origine.

Nous avons eu l'occasion de renseigner M. Maurice, Ambassadeur de Suisse en Espagne, lors de sa récente visite à Berne, sur le résultat de notre entretien avec les autorités espagnoles sur ce point. Nous sommes convenus qu'il n'y a pas lieu, à la suite de la réaction des représentants des autorités espagnoles rencontrés dernièrement à Berne, de revenir sur cette question auprès du ministère de l'information et du tourisme, d'autant plus que le représentant de ce ministère a déclaré à notre ambassade que le mot xénophobie n'avait pas été prononcé.

./.



- 2 -

Nous avons toutefois intérêt à ce que notre ambassade suive de près les manifestations qui pourraient se produire dans le même sens à l'avenir dans les milieux espagnols et notamment dans la presse espagnole. Nous aurions alors à revenir sur l'information envisagée par elle en vue de dissiper toute équivoque sur la situation dont bénéficient les travailleurs espagnols en Suisse et qui est notablement améliorée à la suite des récentes mesures prises en leur faveur.

Nous adressons une copie de cette lettre, pour information, à l'Ambassade de Suisse à Madrid.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

POLICE FEDERALE DES ETRANGERS
Le Directeur

